



# Assemblée primaire du 29 nov. 2021

lundi 29 novembre 2021 • 19:00 - 20:00 | Salle communale Vissoie

## 1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

David Melly

L'Assemblée primaire est tenue sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 61 personnes, membres du Conseil municipal exclus.

M. David Melly précise qu'il s'agit là d'une assemblée ordinaire, qui peut se dérouler dans le respect de l'Ordonnance fédérale Covid 19 et conformément à la décision du Conseil d'Etat valaisan qui permet la tenue des assemblées législatives pour autant qu'un plan de protection strict soit mis en place. Des mesures ont par conséquent été prises pour recevoir l'assemblée dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Désinfection des mains à l'entrée dans la salle.
- Distribution d'un masque obligatoire à l'entrée pour les personnes qui n'en n'ont pas.
- Tenue d'une liste des personnes présentes (nom, prénom, numéro de téléphone)
- Espacement des chaises.
- Pas de passation de micro durant l'assemblée.
- Pas de verrée offerte à l'issue de l'assemblée.

Le Président prie dès lors l'assemblée de respecter les directives, notamment l'obligation de porter le masque et précise que la liste des présences signée à l'entrée sera utilisée uniquement dans le cas où un traçage deviendrait nécessaire dans les 10 prochains jours. Passé ce délai, les listes seront détruites.

Le Président salue particulièrement la présence du constituant M. Jean-Marc Savioz, ainsi que des anciennes autorités communales. Il excuse notamment l'absence du Préfet, ainsi que des membres du Parlement retenus à une séance du Grand Conseil.

Le Président rappelle que cette assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président, après avoir ouvert l'assemblée, nomme les **scrutateurs** , à savoir :

- Mme Muriel Beaud Augier
- M. Joël Dumas

Le Président fait part de l' **ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021
3. Message du Président.
4. Présentation de la planification financière 2022-2025.
5. Crédit d'investissement de 5 millions, relatif à la construction d'une nouvelle structure d'accueil.
6. Présentation et adoption du budget 2022.
7. Divers.

L'ordre du jour est accepté sans aucune remarque ou opposition.

## 2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14.06.2021

David Melly

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 3 Message du Président.

David Melly

Le Président aborde tout d'abord le thème de la **transition énergétique**

Il rappelle que des mesures de rénovation sur les logements sont subventionnées par le Canton. La Commune peut doubler certaines de ces aides.

Concernant la production photovoltaïque, la Commune facilite l'installation de panneaux solaires bien intégrés sur les toitures, à l'exception des vieux villages où il est souhaité le maintien de la typicité du patrimoine bâti.

Cependant, pour permettre à tous les propriétaires de participer à la transition énergétique, un projet de coopérative solaire va être mis en place permettant aux propriétaires des maisons situées dans les vieux villages, mais également à tout un chacun d'investir dans une surface de panneaux solaires installés sur un bâtiment public.

En parallèle, la Commune suit le développement du réseau de chauffage à distance sur Zinal, dans le but de le développer et à moyen terme de le reproduire dans d'autres villages.

Des explications sont également fournies concernant l' **énergie hydraulique**

L'Hydroélectricité reste l'énergie renouvelable par excellence. L'aménagement des Forces Motrices de la Gouggra constitue un élément essentiel du futur de notre Commune.

Les revenus y relatifs s'articulent autour de 3 axes :

1) Les redevances hydrauliques qui représentent le droit d'utiliser l'eau. Ce montant d'environ 2.3 millions CHF/an a été confirmé dernièrement par les chambres fédérales jusqu'en 2030

2) Le revenu de notre électricité : depuis 2004, la Commune produit annuellement 45 GWh qui sont vendus sur le marché. La production 2021 a été vendue pendant les restrictions liées au Covid donc à des prix très bas, générant une perte (environ CHF 500'000.-) qui impactera nos comptes communaux. Par contre, depuis quelques mois le prix du courant est remonté atteignant même des records ce qui garantit une plus-value d'environ CHF 800'000.- pour 2022. Les soubresauts du marché ne sont pas terminés, mais la tendance mondiale indique clairement un prix bénéficiaire sur le moyen et long terme.

3) Le retour de concession qui représente le droit de construire et d'exploiter les installations, ne génère aucun revenu direct mais permettra à la Commune de devenir propriétaire de l'aménagement en 2039. A ce moment là, la Commune pourra exploiter une partie de l'aménagement, louer une autre partie afin de générer une rente de ressource annuelle ou encore vendre le droit d'exploiter une partie de l'aménagement pour une durée déterminée. Dans tous les cas, ce futur revenu appartient aux générations à venir.

Ces éléments démontrent que la Commune est active dans la transition énergétique, mais également qu'elle a les moyens de présenter une planification financière à la fois ambitieuse et prudente.

Conformément à l'article 20 al. 3 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2014, le Conseil municipal présente le plan financier 2022-2025 comprenant les informations suivantes :

### 1. Compte de fonctionnement

Les recettes fiscales des exercices 2021 et 2022 seront négativement impactées par la pandémie, une augmentation progressive est cependant attendue à partir de l'exercice 2022. La récente évolution du prix de l'électricité sur les marchés et les projections établies montrent une augmentation des revenus de la vente d'électricité à court terme. Etant donnée la volatilité des cours de marché, une approche prudente a été considérée sur le long terme. Nous relevons également qu'afin de limiter au mieux le risque de diminution du cours de l'électricité, la Commune utilise des instruments de couvertures.

La marge d'autofinancement devrait se situer aux alentours des 5.3 millions durant les 4 prochaines années. Elle ne permettra plus de dégager des bénéfices d'exercices à partir de l'exercice 2023. En effet, les investissements importants qui sont et seront réalisés, nécessiteront des amortissements conséquents dans le futur. Les insuffisances de revenus demeurent cependant raisonnables.

### 2. Compte d'investissement

Le volume élevé des investissements des exercices 2020 à 2022 diminuera à partir de l'exercice 2023. Ces investissements permettront principalement d'accroître la qualité des routes ainsi que des rues et ruelles piétonnes. L'attrait de la Commune pour les familles avec enfant(s) sera renforcé avec la construction de la nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance. L'espace bien-être de St-Luc augmentera l'attractivité touristique et profitera aux citoyens de la Commune. De nombreux travaux dus aux intempéries et aux débordements de la Navizence de juillet 2018 ainsi que de protection contre les événements naturels seront également réalisés durant les prochaines années.

### 3. Fortune

Conformément aux exigences des normes MCH2, les provisions sur les réseaux d'eau potable et d'égouts ainsi que la gestion des déchets ont été considérées comme étant des financements spéciaux classés dans le capital propre (la fortune). Au moment de l'élaboration du budget 2022, les soldes bilantiels n'ayant pas été retraités, le montant de la fortune présenté ci-dessous ne comprend pas les estimations des soldes au 31.12.2021 des comptes relatifs aux financements spéciaux. Cela ne change cependant pas les commentaires sur l'évolution de la fortune de la Commune durant les quatre prochaines années.

La stabilité de l'évolution de la fortune de la Commune s'explique par les faibles variations des résultats d'exercices en lien avec le niveau de la marge d'autofinancement et des attributions aux financements spéciaux.

La fortune nette étant suffisante, il n'y aura pas de découvert au bilan.

Cette planification sera adaptée en fonction de l'ampleur des travaux de sécurisation à mettre en œuvre dans la Navizence ainsi qu'en tenant compte de l'impact économique réel de la pandémie sur les prochains exercices.

La présentation de la planification financière 2022-2025 ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des citoyennes et citoyens.

## 5 Crédit d'investissement de 5 millions, relatif à la construction d'une nouvelle structure d'accueil

MM Vincent Theytaz et David Zufferey présentent à l'assemblée le projet de construction de la nouvelle structure d'accueil.

### Contexte

Depuis la constitution de la Commune en 2009, la fréquentation de la structure d'accueil n'a cessé d'augmenter. Plusieurs appartements de l'immeuble dans lequel elle se trouve actuellement ont été intégrés afin de répondre à l'augmentation de la demande. Si cette solution a permis de fournir des prestations de qualité durant plusieurs années, les normes

cantonaux n'autoriseront bientôt plus cette pratique, cette façon de procéder ne peut donc pas perdurer à terme.

Par ailleurs, l'accueil de la petite enfance est un argument important pour les jeunes ménages souhaitant s'établir sur une commune. Ce projet s'inscrit dans la vision de l'exécutif de continuer à renforcer l'offre de services pour la petite enfance. Il a pour but de favoriser le rajeunissement et l'augmentation raisonnable de la population, il permettra également de garantir un nombre suffisant d'enfants pour assurer l'existence d'un centre scolaire de qualité.

Le projet est dimensionné pour accueillir simultanément, dans des conditions idéales, près de 80 enfants de 3 mois à 12 ans. Cette capacité maximum correspond à la moyenne de fréquentation des années 2018-2019 augmentée de 35%. En plus de permettre à la Commune d'assurer un service attractif, elle offre quatre logements supplémentaires pour de nouveaux domiciliés dans les anciens locaux de la structure.

### **Implantation - plans**

D'une fois l'emplacement privilégié défini, soit à côté de la piscine, il a fallu trouver la meilleure implantation pour ce bâtiment et plusieurs réflexions ont été menées, notamment en collaboration avec la direction des écoles qui utilise cette place régulièrement.

4 implantations ont été envisagées pour au final privilégier l'emplacement le long de la route des "Landoux", notamment pour sa moindre emprise sur le terrain actuel, sa facilité d'accès et les possibilités d'extension.

M. David Zufferey précise qu'il est prévu que le skate park soit déplacé, durant la période des travaux, sur la 2ème cour du centre scolaire, d'entente avec la direction des écoles. Son maintien dans ce secteur est fortement préconisé par la Commune.

M. David Zufferey explique ensuite les aménagements intérieurs de la nouvelle structure qui est prévue sur 2 niveaux, à savoir :

- Au rez-de-chaussée, la partie nurserie et crèche avec des accès directs à l'espace extérieur depuis les salles de vie, une pièce commune pour les déjeuners et goûters notamment, des salles de sieste également et à l'arrière la partie administrative et technique ainsi que des locaux de rangement ou stockage.
- Le 2ème niveau est prévu pour accueillir les enfants de l'UAPE avec également un accès direct vers l'extérieur, vers une terrasse au sud, des locaux pour le personnel de la crèche ainsi qu'un espace commun pour les déjeuners et goûters et un espace central avec vestiaires et casiers pour les enfants. Les pièces se doivent d'être modulables en fonction des fréquentations des différents secteurs. La toiture pourrait permettre une affectation différente ou une extension du bâtiment mais sera pour le moment végétalisée comme au centre médical par exemple.

La Commune étant tenue de construire dans le respect du label Minergie, un chauffage à pellets ou plaquettes est en prévision et des études sont menées pour une récupération de chaleur des éléments techniques de la patinoire ou un futur chauffage commun avec le centre scolaire, la patinoire, la buvette et la crèche.

Les façades principales sont prévues en bois. Cet emplacement permet d'être proche de l'école avec un cheminement piétons hors des secteurs routiers, proche de la place de jeux existante, de la piscine, de la patinoire et du futur terrain de football.

Les espaces verts extérieurs à disposition de l'école et des enfants restent importants avec cette implantation. Les places de parc sont maintenues, certaines pourraient être réservées en dépose-minute comme actuellement devant le bâtiment de la Machigeaz.

### **Montants de l'investissement**

Crédit d'engagement, de la compétence du Conseil municipal, décidé lors de la validation du budget 2021 en septembre 2020	CHF 120'000
Crédit complémentaire soumis à l'assemblée primaire	CHF 4'880'000

### **Total à la charge de la Commune**

**CHF 5'000'000**

Le crédit d'engagement, validé par l'exécutif, a permis à un bureau d'architectes d'établir un avant-projet en collaboration avec une commission communale composée de membres

du Conseil municipal et de spécialistes de la branche. Le devis estimatif des travaux se monte à CHF 5'000'000.

### **Coûts induits**

L'article 10, Ofinco du 16 juin 2004 concernant la transparence financière lors de la prise de décision mentionne que l'organe appelé à prendre une décision, générant immédiatement ou ultérieurement des charges ou des revenus pour la Commune, doit être informé au préalable des coûts, des coûts induits, du financement et des répercussions sur l'équilibre des finances.

L'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur l'acceptation d'un crédit complémentaire de fr. 4'880'000 ainsi que l'emprunt y relatif, pour financer la construction d'une nouvelle structure d'accueil. En cas de refus, les positions suivantes du budget 2022 seront modifiées :

#### **Compte de fonctionnement**

5450.3300.40 Amortissements terrains bâtis CHF 12'000.00 au lieu de CHF 40'000.00

9610.3401.02 Dettes à moyen et long terme CHF 338'000.00 au lieu de CHF 340'000.00

#### **Compte d'investissement**

5450.5040.06 Structure d'accueil CHF 0.00 au lieu de CHF 350'000.00

Vincent Theytaz termine cette présentation en faisant part de sa reconnaissance envers les collaboratrices et collaborateurs de la structure d'accueil, qui oeuvrent avec mérite auprès de nos jeunes enfants.

Au terme de la présentation qui n'a suscité aucune question ou remarque, l'Assemblée primaire décide d'accepter à l'unanimité un crédit complémentaire de CHF 4'880'000 ainsi que l'emprunt y relatif, pour financer la construction d'une nouvelle structure d'accueil.

## **6 Présentation et adoption du budget 2022**

Mme Danièle Zufferey informe l'assemblée des décisions fiscales 2022 suivantes :

Le coefficient	1.25
L'indexation	140.00
Le montant de l'impôt personnel	20.00
Le montant de l'impôt sur les chiens	150.00

Ces éléments restent inchangés par rapport à l'année 2021.

Mme Danièle Zufferey présente le budget 2022, conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et apporte des compléments d'informations au fur et à mesure de la présentation.

### **Modèle comptable harmonisé (MCH 2)**

#### **Contexte**

Pour la première fois, le budget selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) est présenté à l'Assemblée primaire. Cela résulte de la modification de l'ordonnance sur la gestion financière des communes en février 2021, qui impose aux communes valaisannes de présenter des comptes selon ce nouveau modèle à partir de l'exercice 2022.

Le modèle comptable harmonisé de première génération (MCH1) a été révisé en tenant compte des normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du nouveau modèle comptable de la Confédération. Le but étant de fournir les bases de présentation des états financiers des Cantons et des Communes afin de permettre une plus grande harmonisation de la présentation des comptes publics. Pour ce faire, 21 recommandations ont été édictées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

#### **Exercices concernés**

Afin de permettre aux citoyens de comprendre les variations entre les années 2020 à 2022, les comptes 2020 et le budget 2021 ont été classifiés conformément aux normes MCH2.

Cependant, au-delà des aspects formels de présentation des comptes, le MCH2 impose également de nouvelles règles de comptabilité qui rendent difficile la comparaison de certaines rubriques entre les trois exercices précités.

### **Exemple illustratif - Amortissements du patrimoine administratif**

Les amortissements des immobilisations du patrimoine administratif constituent un exemple illustratif puisque le MCH2 impose une classification et une politique d'amortissements différentes à celles précédemment demandées.

Si auparavant les immobilisations du patrimoine administratif étaient globalement amorties à raison de 10% de la valeur résiduelle, laissant une latitude à l'exécutif pour amortir chaque objet à un taux différent en fonction de ses particularités et durée de vie propre, il faudra désormais appliquer un taux d'amortissement uniforme pour chaque type d'objet.

En effet, l'Etat du Valais a déterminé une fourchette de taux à utiliser pour les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif, en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux sélectionnés pour les 5 prochaines années sont présentés à l'assemblée.

Cela engendre des écarts importants dans les divers comptes d'amortissements, dont le montant global a diminué de CHF 741'200 entre le budget 2021 et 2022, malgré l'augmentation du volume d'immobilisations à amortir. Autre changement qui est relevé, celui des amortissements complémentaires qui ne seront plus autorisés. Ils seront remplacés par une réserve de politique budgétaire classée dans la fortune de la Commune.

### **Compte de résultat échelonné**

Une nouvelle présentation du compte de fonctionnement, renommé compte de résultat, est présentée à l'assemblée. Elle est intitulée compte de résultat échelonné. De manière générale, les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Cette adaptation de la méthodologie explique l'amélioration de la marge d'autofinancement précédemment présentée dans les comptes 2020 et le budget 2021.

### **Résultats avant amortissements comptables**

Le budget 2022 présente une marge d'autofinancement de CHF 5'361'210,- en augmentation de 30% par rapport au budget 2021. Il y a plusieurs explications à cela :

#### **Revenus de la production hydroélectrique**

Le budget 2021 est marqué par l'importante diminution des revenus de la production hydroélectrique ce qui ne sera pas le cas pour l'exercice 2022. En effet, la forte hausse des prix durant les dernières semaines ainsi que les projections établies montrent une forte amélioration de la situation qui nous permet de projeter une amélioration du résultat de CHF 835'800,-.

#### **Amortissements du patrimoine financier**

Les amortissements qui sont effectués sur le patrimoine financier affectent la marge d'autofinancement. Lors du bouclage des comptes 2020, le patrimoine financier a été évalué à sa juste valeur et ne nécessite plus de dévaluation supplémentaire. Aucun amortissement n'est donc prévu dans le budget 2022 qui représente CHF 1'485'000,- de charges en moins par rapport aux comptes 2020.

#### **Estimations des revenus provenant des impôts**

Les estimations sur les impôts des personnes physiques et morales restent prudentes car elles sont influencées par la conjoncture (impacts de la pandémie, Lex Weber, crise européenne, franc fort, ...) et par l'entrée en vigueur de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) dès 2020. Les projections, transmises par le Canton du Valais, ont été reprises et adaptées en considérant les spécificités des contribuables de la Commune. Relevons également que l'exercice 2020 a été marqué par des revenus extraordinaires liés à la résolution d'un litige fiscal avec un important contribuable.

#### **Charges de personnel**

Il est relevé une augmentation des charges de personnel, principalement dans le corps de police avec l'engagement d'un chef de poste et d'un policier, ainsi qu'au service technique par l'engagement de 1,4 EPT et un poste supplémentaire à la Step.



## **Attribution/prélèvement aux fonds spéciaux**

De manière générale, les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Cette adaptation de la méthodologie explique l'amélioration de la marge d'autofinancement précédemment présentée dans les comptes 2020 et le budget 2021.

## **Résultats après amortissements comptables**

Le budget 2022 prévoit un excédent de revenus de CHF 264'000,-.

Si, auparavant, les immobilisations du patrimoine administratif devaient être amorties à raison de 10% de la valeur résiduelle, chaque objet pouvait être amorti à un taux différent en fonction de ses particularités et de leur durée de vie propre.

Avec la nouvelle méthode et les taux choisis, la Commune devra appliquer un taux uniforme pour chaque type d'objet et cela pour un minimum de 5 ans. Il est prévu CHF 4'817'800,- d'amortissements, ce qui représente 8,9% du volume d'immobilisation à amortir à fin 2021. Cela engendre des écarts importants dans les divers comptes d'amortissement, dont le montant global a diminué de CHF 741'200,- entre le budget 2021 et 2022, malgré l'augmentation du volume d'immobilisation à amortir.

Les importants amortissements effectués dans le dernier exercice comptable contribuent à préserver le résultat du budget 2022.

Suite à l'introduction des normes MCH2, les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux n'entrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement, mais participent au calcul du résultat d'exercices. La Commune prévoit un prélèvement au financement spéciaux de CHF 279'410,-.

## **Investissements**

Il est prévu des dépenses de CHF 12'557'000.- et des recettes de CHF 4'479'000.- pour des investissements nets de CHF 8'078'000.-.

Cela représente un volume élevé d'investissements. Cependant, ceux-ci permettront d'accroître l'attractivité de la Commune, tant au niveau des familles qu'au niveau touristique. Sans oublier le fait que les travaux sécuritaires dans le lit de la rivière se poursuivent.

## **Financement**

Avec une marge d'autofinancement de CHF 5'361'210.- et des investissements nets de CHF 8'078'000.-, l'insuffisance de financement théorique serait de CHF 2'716'000.-. La Commune devrait recourir à du financement étranger.

Au 31 décembre 2020, les emprunts de notre collectivité s'élevaient à plus de 33.1 millions, dont 9.7 millions de prêts contractés pour les différentes sociétés de remontées mécaniques.

D'ici la fin de l'exercice 2021, de nouveaux emprunts, pour un montant de 2 millions devraient être contractés. En tenant compte de l'insuffisance de financement projeté en 2022 et des remboursements des sociétés de remontées mécaniques, le total des emprunts devrait passer à 36.5 millions au 31 décembre 2022.

Mme Danièle Zufferey passe la parole à M. Fabrice Ganioz qui donne quelques compléments d'information sur ses dicastères, à savoir :

### ***Subventions aux monuments historiques :***

La Confédération, la Commune et le Canton octroient des subventions dans le but de fournir une aide à la préservation du patrimoine bâti historique. La diminution du montant porté au budget 2022, en comparaison du budget 2021, de CHF 134'000 s'explique par le fait qu'une subvention importante a été octroyée dans le cadre de la restauration de l'Hôtel du Cervin en 2021. En 2022, une aide à la préservation des biens suivants est prévue : Hôtel Bella-Tola à St-Luc, raccard Carro-Villa à St-Luc et réfection de l'orgue de l'église de Vissoie.

### ***Soutiens aux manifestations et subsides aux sociétés :***

L'augmentation de CHF 87'000.- en comparaison du budget 2021 s'explique principalement par le soutien de CHF 50'000 pour le Tour de Romandie et la mise en œuvre du nouveau projet culturel ALTER pour un montant de CHF 30'000.-.

### ***Promotion économique :***

Le Conseil municipal, par le biais d'actions diverses, a fait le maximum afin de limiter les conséquences de la pandémie sur l'économie locale.

De nombreux retours positifs sur les bons Covid utilisés durant l'été 2020-2021 sont parvenus à la Commune. Le montant de cette aide se chiffre à CHF 160'000.- seulement pour l'année 2021. Cette action a permis de soutenir les restaurateurs lourdement impactés par les effets de la crise sanitaire et de fournir une aide à l'économie locale notamment en encourageant les R2 à venir en Anniviers.

D'autres actions vont être menées ces prochains mois, comme par exemple le soutien à un centre de test Covid afin de permettre à nos hôtes de profiter pleinement de leur séjour.

Par ailleurs, le Conseil municipal s'attèle à chercher des mesures pour encourager de nouvelles domiciliations. Cela pourrait passer par un soutien au développement du co-working en Anniviers ou encore le maintien et la transformation de biens immobiliers consacrés à l'habitation principale.

### ***Subventions aux paroisses :***

Ces subventions contiennent principalement les salaires des prêtres des enseignants religieux, les frais liés aux bâtiments (chauffage, électricité, assurances et les subventions de l'église protestante).

### ***Réfections cimetières et columbariums :***

Le budget d'investissement contient CHF 35'000.- pour la première partie de la réfection du mur du cimetière de Vissoie.

Le budget de fonctionnement de CHF 50'000.- intègre quant à lui CHF 30'000.- pour la suite des travaux de réfection du columbarium de Vissoie.

### ***Monuments historiques :***

CHF 5'000.- sont portés au budget pour la rénovation de l'orgue de l'église de Vissoie.

La parole est donnée ensuite à M. Vincent Massy qui présente les investissements liés à ses dicastères.

### ***Routes cantonales***

La route Sierre-Vissoie sera fermée du 16 mai au 15 juillet 2022.

Le service de la mobilité a prévu un certain nombre de chantiers sur cette route :

- La pose de filets pare-pierres à Beauregard
- La correction de la chaussée au défilé des Pontis
- Des travaux d'ancrages dans les virages de Niouc
- La réfection du pont des Pontis
- Le remplacement des joints de dilatation aux croisettes.

Le montant global prévu pour ces travaux est d'environ 4 millions de francs.

Le Conseil municipal est conscient des désagréments que cela va engendrer pour la population et met tout en œuvre avec les services de l'Etat pour que cette fermeture de 2 mois se passe dans les meilleures conditions possibles.

Des informations précises seront transmises à la population dans le courant du mois de décembre.

### ***Routes et parkings***

Il est prévu en 2022 :

- la réfection de la route de la télécabine à Grimentz
- le nouveau tronçon de la route de Tracuit
- la réfection de la rue de l'église à Zinal
- la réfection de la deuxième partie de la route de la forêt à Saint-Luc
- un nouveau parking de 150 places entre le chalet bleu et la route du barrage, à Grimentz
- un investissement de CHF 270'000.- sur les 6 prochaines années dans l'équipement de nos parkings en bornes électriques, à la suite de la forte demande.



Mme Sonia Martin prend la parole pour des explications sur les **itinéraires de mobilité de loisirs**

Un montant de CHF 200'000.- est proposé pour établir la planification et démarrer la mise en œuvre du plan d'homologation approuvé cet automne par le Canton. Ce dernier allouera une subvention de l'ordre de 25% pour le réseau principal et les itinéraires pédestres cantonaux.

Quant aux **véhicules du trafic**

CHF 365'000.- sont prévus pour les véhicules de voirie avec l'achat d'un tracteur (Meili transporter) pour le secteur St-Luc/Chandolin et d'un tracteur (Unitrac 102 transporter) pour le secteur Grimentz.

**Réseau de la STEP**

CHF 300'000.- sont portés au budget pour le réseau d'eau potable.

CHF 200'000.- sont attribués aux différents travaux ordinaires de maintenance à réaliser pour la rénovation des conduites d'eau potable et les réservoirs.

Un supplément de CHF 100'000.- est destiné à des travaux complémentaires en vue de l'installation du futur système de surveillance pour une gestion à distance du réseau et pour le projet de mini-centrale hydraulique à Ayer, sur la conduite depuis Nava.

Les travaux visant à la mise aux normes de la STEP (pour rappel injection d'urée, alcalinisation à la chaux et récupération des eaux de surface du bâtiment de la STEP) nécessitent un investissement brut de CHF 350'000.-, dont CHF 50'000.- destinés à la bio dynamique et l'automatisation globale. Une subvention cantonale à hauteur de 45% permettra de réduire les coûts à CHF 215'000.- net.

L'installation des séparatifs se poursuivra dans le cadre du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), ceci afin de diminuer progressivement l'arrivée d'eau claire parasite à la STEP et ainsi optimiser son fonctionnement.

Pour terminer, Mme Sonia Martin apporte quelques explications sur les **plantes envahissantes**

La liste des plantes non indigènes envahissantes dans notre vallée compte une nouvelle espèce, le Bunias d'orient, qui présente des risques pour le territoire, notamment pour les exploitations agricoles qu'il envahit et en réduit par conséquent la qualité fourragère.

Afin de consolider la lutte entreprise depuis plusieurs années, une unité ad hoc a été créée au sein du service de voirie, visant d'une part à répertorier, planifier et appliquer les mesures nécessaires permettant de restreindre leur développement au détriment des espèces locales et d'autre part à sensibiliser et impliquer la population dans cette démarche.

Une page leur est dédiée sur le site internet de la Commune. Elle comprend notamment les liens utiles en la matière.

La parole est ensuite donnée à M. David Zufferey qui donne un point de situation sur le **terrain de football à Vissoie**

En 2022, les travaux de construction du terrain de football se poursuivront. Actuellement, les travaux de gros œuvre se terminent et permettront dès le printemps 2022 l'installation de la surface de jeu en synthétique, l'installation des éléments techniques tels que les grillages et filets de protection, ainsi que l'éclairage et l'arrosage. Le tout devrait être terminé pour fin juin 2022 afin de permettre une inauguration durant l'été.

En parallèle, la 1ère couche d'enrobé bitumineux de la route des "Landoux" va être posée ces prochains jours afin de permettre une ouverture à la circulation dès le 15 décembre 2021.

M. David Zufferey aborde le projet régional de compensation au **Plat de la Lée à Zinal**

Des mesures Nature et paysages seront entreprises au Plat de la Lée, à Zinal, avec notamment la réalisation d'aménagements piscicoles à la Tzoucdanaz, ainsi que la création d'étangs interconnectés au fond du Plat.

Ces mesures bénéficient d'un subventionnement cantonal de 90% et devraient permettre d'accroître l'attractivité de ce site.

Pour terminer, M. David Zufferey donne les chiffres liés à la protection du cours d'eau de **Grand Combe**.

Dans le cadre de la protection contre les crues, le projet du torrent de Grand Combe à Grimentz, a enfin été homologué par le Canton après plus de 4 ans de procédures. Ce torrent traverse la zone à bâtir de Grimentz et pose chaque année des problèmes. Le projet, devisé à 1 million de francs, prévoit des travaux sur 3 ans devant notamment se coordonner avec les projets immobiliers du secteur des Bains. La phase 1 en 2022 se concentrera depuis la route de la Duit vers l'aval.

Mme Danièle Zufferey reprend la parole et termine cette présentation par la récapitulation des chiffres.

Les prévisions communales font état d'une marge d'autofinancement de CHF 5'361'210 et d'un résultat positif de CHF 264'000,-.

Le compte des investissements prévoit des dépenses nettes de CHF 8'078'000 et une insuffisance de financement de CHF 2'716'790.

L'année 2022 et les suivantes seront encore marquées par la suite des travaux dus aux intempéries et aux débordements de la Navizence de juillet 2018.

Le projet de construction de la structure d'accueil s'inscrit dans la vision de l'exécutif de continuer à renforcer l'offre de services à nos jeunes concitoyens et ainsi augmenter l'attractivité de notre Commune pour accueillir de nouvelles familles.

En comparaison des années 2020 et 2021, le volume des investissements diminuera durant les prochaines années. Soucieux de générer une marge d'autofinancement en adéquation avec le niveau des amortissements, l'exécutif veillera à la préservation de celle-ci.

Malgré les incertitudes liées à l'ampleur de la pandémie, le Conseil municipal vous propose d'adopter ce budget ambitieux dans le but de maintenir les infrastructures du Val d'Anniviers à jour ainsi qu'une économie locale dynamique.

Mme Danièle Zufferey souhaite remercier le service des finances pour son excellent travail. Elle adresse ses remerciements en particulier à Mme Janine Revey, responsable adjointe et M. Grégoire Epiney, responsable du service des finances, qui ont su travailler à la mise en place des nouvelles normes comptables avec rigueur et compétences.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote relatif à l'approbation du budget.

**L'Assemblée Primaire décide d'approuver le budget 2022 à l'unanimité.  
Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que le service des finances pour le travail accompli dans le cadre de l'élaboration de ce budget.**

## 7 Divers.

David Melly

Le Président adresse ses remerciements à ses collègues de l'exécutif, à la secrétaire communale, ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Commune pour leur dévouement.

Il donne ensuite la parole à l'assemblée :

M. Roland Divorne prend la parole quant à la transition énergétique car il s'interroge sur les futures énergies. Il s'inquiète en effet de savoir quand arrivera la fin de l'utilisation des pellets par la Commune pour chauffer les bâtiments, à force de puiser dans nos forêts.

Le Président n'a pas de réponse précise à donner. Il relève toutefois les 5'000 hectares de forêt existants sur la Commune, dont un accroissement naturel important. Donc, la Commune a du potentiel au niveau de l'utilisation du bois de chauffage à moyen terme.

Au niveau national, le Président n'a pas les informations.

Mme Muriel Beaud Augier interpelle l'exécutif dans le cadre du souhait communal d'accueillir de nouvelles familles en espérant qu'un jour il sera également pensé à construire une salle de gym aux normes, à Vissoie. Cela éviterait de devoir se déplacer à chaque fois à Zinal.

Le Président répond que le Conseil municipal est conscient de cette attente déjà formulée par la Direction du Centre scolaire et en prend note, tout en relevant que la Commune compte au moins une salle aux normes à Zinal, certes pas à proximité du centre scolaire.